



## **Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin. PAPBio C1-Mangroves**

**Projet FED/2018/399-416**

### **Termes de références « Mission d'élaboration du PAG de l'aire marine protégée Bouche du Roy (Bénin)**

#### **1. Contexte et Justification de la mission**

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts pour assurer la mise en œuvre effective des projets qui sont placés sous la coordination régionale des différents programmes de l'UICN.

Le Programme Marin et Côtier pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (MACO) dont l'objectif est de "Conserver l'intégrité des écosystèmes marins et côtiers en Afrique Centrale et de l'Ouest pour garantir un développement durable au profit des communautés" coordonne 2 projets qui interviennent dans différents pays cibles dont la République de Bénin.

Le premier est le projet "Appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest – PAPBio". Le projet PAPBio est financé par l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) 2014–2020 (11e Fonds européen de développement) et en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA et vise dans sa composante 1 la "Gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin.

Le second, intitulé « Projet d'Investissement de Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (dénommé en anglais *West African Coastal Areas Resilience Investment Project - WACA ResIP*) est financé par la Banque Mondiale et vise quant à lui, à « renforcer la résilience des communautés et zones ciblées du littoral ouest africain ».

Bien que ces 2 projets se distinguent dans leurs conceptions et dans leurs logiques d'intention respectives, leur finalité est fortement corrélée. En effet, si le projet PAPBio agit en renforçant les capacités des parties prenantes dans la gestion des zones

protégées et des sites de mangroves non protégés, le projet WACA ResIP, apporte, entre autres, des appuis méthodologiques et techniques aux Unités de Gestion de Projet nationales, en mobilisant l'expertise du RAMP AO pour renforcer les capacités des acteurs et assurer un accompagnement technique des processus de création et de gestion des AMP.

Cette finalité commune aux deux projets, qui vise à améliorer la gestion des risques naturels et anthropiques, affectant les communautés et les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest en intégrant le changement climatique, impose une démarche complémentaire et des actions coordonnées dans le cadre du processus de création des Aires Marines Protégées (AMP), en particulier en République de Bénin.

En République de Bénin, la création des premières Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) et leur gestion participative par, à la fois, les services nationaux, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les communautés locales qui habitent autour de ces ACCB ont jetés les bases de la conservation de la biodiversité et de la protection des habitats critiques du pays.

Toutefois, le processus de création d'AMP en République de Bénin a été amorcée dans le cadre des projets « Gestion Intégrée de la Zone Marine et Côtière (GIZMAC), mis en œuvre par la Convention d'Abidjan en collaboration avec la Division des Zones Humides du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable. Le projet GIZMAC a permis de dresser une cartographie nationale des zones d'intérêt écologique et/ou biologique où la mise en place d'AMP contribuerait à la conservation de la biodiversité marine et côtière.

Aujourd'hui, la zone maritime Béninoise est riche de deux Aires Marines Protégées (AMP) : l'AMP Bouche du Roy et celle de Donaten. Les deux AMP ont été officiellement créées par le décret 2022-003 du 05 janvier 2022 portant création des Aires Marines Protégées de Donaten et de la Bouche du Roy en République du Bénin. De ce fait, elles font désormais partie du réseau des aires protégées du Bénin. Par ailleurs, il faut noter que ces deux AMP sont membres du Réseau régional d'Aires marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMP AO) depuis la 9<sup>ème</sup> session de l'AG du réseau en Mars 2022.

L'AMP de la Bouche du Roy ne dispose pas encore de plan d'aménagement et de gestion qui lui permet, de déterminer ses priorités d'aménagement et de gestion, mais aussi ses besoins techniques et financiers indispensables au bon fonctionnement.

Ainsi, le projet de gestion des mangroves du Sénégal au Bénin (projet PAPBio C1-Mangroves) envisage appuyer le Bénin dans l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de la Bouche du Roy afin d'améliorer sa gouvernance.

## **2. Objectifs**

L'objectif de la mission est d'élaborer le plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de la Bouche du Roy pour l'amélioration d'une gouvernance inclusive.

### **3. Spécifications de la mission**

La mission consiste à :

- Elaborer la carte des acteurs intervenant dans l'AMP
- Faire le diagnostic de l'AMP de la Bouche du Roy ; (étude socio-économique, identification des besoins, des parties prenantes, les objectifs et les enjeux de la gestion de l'AMP, les besoins spécifiques pour la mise en œuvre du PAG, etc.) pour établir l'état de référence de l'AMP
- Organiser le zonage participatif de l'AMP avec des objectifs clairs et précis
- D'organiser et animer des ateliers de concertations avec l'ensemble des parties prenantes pour recueillir leurs attentes et contributions sur les règles de gestion, ,
- Etablir la liste des mesures prioritaires de gestion valorisées,
- Etablir le répertoire des besoins en renforcement des capacités des acteurs ;
- Elaborer le plan d'Aménagement et de Gestion Bouche du Roy avec l'ensemble des parties prenantes
- Organiser la session de validation participative du plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMP Bouche du Roy.

Il est aussi attendu du consultant la prévision de :

- huit (08) réunions de travail avec différents groupes d'acteurs pour échanger sur (les vocations de chaque zone de l'AMP, les mesures de gestion, l'implication des acteurs dans la gestion, les outils de gestion, l'impact des changements climatiques, des différents types de pollutions, etc.) ;
- L'organisation, l'animation et la validation de l'étude diagnostique de l'AMP ; l'organisation et l'animation d'un atelier de validation interne du rapport provisoire du plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de la Bouche du Roy avec la participation des acteurs clés et les personnes ressources .;
- A la suite à cet atelier le consultant prendra en compte les recommandations et suggestions pour le projet de version finale qui sera validée à un atelier national. Cet atelier regroupera toutes les parties prenantes de l'AMP. ( Cinquante (50) participants seront invités).
- A la suite de l'atelier national de validation, le consultant finalise le Plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de la Bouche du Roy.

La langue du contrat sera le français.

### **4. Livrables**

Les principaux livrables attendus sont :

- une note d'orientation méthodologique avec un plan de travail et un chronogramme détaillé après la signature du contrat ;
- le rapport de diagnostics suivant le calendrier proposé et arrêté ;
- un rapport des missions de concertations avec les parties prenantes incluant :
  - les PV de réunions avec les parties prenantes,
  - la carte de zonage participatif de l'AMP (zone de conservation, zone de développement, zone de transition en respectant l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition),
  - le cadre logique (objectifs globaux, objectifs spécifiques, activités de gestion, indicateurs de suivi...),
  - la planification des activités et une évaluation de leurs coûts,

- les besoins en appui techniques et en renforcement de capacités ;
- un rapport provisoire du PAG AMP Bouche du Roy 40 jours après la signature du contrat intégrant les livrables 1 ;
- les rapports des ateliers de validation du PAG;
- le Plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMP Bouche du Roy finalisé (et les fichiers de bases de données les données spatiales en shapefiles ainsi qu'un une présentation du rapport sous format PowerPoint.

## **5. Profil requis**

Pour ce contrat, les exigences minimales pour l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme Bac+5 ou équivalent dans les domaines liés à l'océanographie, la géographie, sciences agronomiques, écologie ou tout autres diplômes reconnus équivalents ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de conservation de la biodiversité marine et côtière ;
- justifier d'une expérience avérée sur le processus d'élaboration des Plans d'aménagement et de gestion ;
- avoir conduit ou participé à au moins 2 processus complets d'élaboration de PAG d'une Aire protégée ou des zones humides côtières ;
- parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française;
- une bonne connaissance de la zone d'intervention de l'étude serait un atout.

## **6. Durée de la mission**

Le temps de travail total de la mission est de 30 H/J à répartir entre les membres de l'équipe pour une durée de 90 jours à compter de la date de signature du contrat. La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative des soumissionnaires, qui doivent proposer un planning de la mission qui prendra effet à partir de la date de signature du contrat.

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- NOTE TECHNIQUE 100% répartie comme suit :
  - La qualification du chef de mission et de l'équipe (40%),
  - Expérience dans la réalisation de missions similaires et connaissance du contexte local (30%)
  - Méthodologie et approche (30%) ;
- NOTE FINANCIERE 30%.

## **7. Informations techniques/Proposition de service**

Les intéressés par cet appel d'offre sont priés de bien vouloir fournir un dossier de candidature comportant :

- **une offre technique qui :**

- décrit la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission y compris des informations sur des missions antérieures similaires pouvant servir de modèles ou base d'analyse et comparaison dans la région et dans le monde ;
- démontre l'expertise des experts proposés, y compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et si possible des copies des rapports les plus pertinents. ;
- décrit les modalités pour chaque étape, méthodes et outils proposés, pour chaque livrable ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener ;
- inclut la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts.

## **8. Informations financières**

Outre les honoraires, la proposition financière devra inclure toutes les autres dépenses jugées nécessaires à la réalisation de la mission. Il est envisagé :

- huit (08) réunions de travail avec différents groupes d'acteurs.
- un (1) atelier de validation du rapport provisoire du plan d'aménagement et de gestion actualisé de l'AMP de la Bouche du Roy (Cinquante (50) participants).
- Un atelier pour la validation de la version finale à Cotonou, avec quarante (40) participants seront invités.

Le caractère opportun des lignes de dépense sera discuté lors d'une réunion de cadrage avec le soumissionnaire dont l'offre sera retenue pour conduire la mission. Les rencontres prévues dans le cadre de la mission seront organisées par le consultant qui prendra en charge les aspects logistiques.

Sauf indication contraire, tous les tarifs et prix proposés par les soumissionnaires seront estimés en Francs CFA.

### **Tarifs et prix**

L'offre financière comprendra:

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;